SITUATION

68 % des victimes ont moins de 18 ans

• 10 %: 5 ans ou moins

• 21 % : de 6 à 12 ans

• 21 % : de 12 à 14 ans

• 16 % : de 15 à 17 ans

- 53 %: jeunes filles de moins de 18 ans
- 15 % : jeunes garçons de moins de 18 ans

Plusieurs stratégies de manipulation sont utilisées par les agresseurs afin que la victime garde le secret. Les stratégies sont incitatives ou punitives. Les incitatifs sont sous forme d'attention, de compliments ou de cadeaux. Certains agresseurs utilisent une représentation fautive de la sexualité (normalisation des actes) afin que la victime se soumette à leurs demandes d'ordre sexuel.

Certaines stratégies sont davantage axées sur la punition ou la menace : couper des activités à l'adolescent-e, laisser présager l'utilisation de la force physique, utiliser la violence verbale et psychologique, accuser la victime d'avoir consenti, d'avoir provoqué ou stimulé sexuellement, menacer de s'en prendre à une tierce personne, etc. Ainsi, les sentiments de culpabilité et de responsabilité sont utilisés par les agresseurs. Ces stratégies amènent plusieurs adolescent-e-s à conserver le secret pendant plusieurs années.

Plus de huit victimes sur dix connaissent leur agresseur

La majorité des victimes (69 %) sont agressée dans une résidence privée

- 39 % des agressions se sont produites dans la résidence occupée par la victime et l'agresseur
- 22 % des agressions se sont produites dans la résidence de la victime
- 26 % des agressions se sont produites dans la résidence de l'agresseur

Les jeunes, comparés aux adultes, sont plus souvent agressés par :

- un membre de leur famille immédiate (parent, beauparent, frère, sœur) (33 % comparativement à 9 %)
- un membre de la famille éloignée (7 % comparativement à 3 %)
- une personne en situation d'autorité (6 % comparativement à 2 %)

Chez les jeunes filles, les agressions sexuelles sont plus souvent commises à l'intérieur du milieu familial par un père, conjoint de la mère, frère, grandpère, oncle, cousin, etc.

Chez les jeunes garçons, les agressions sexuelles surviennent davantage à l'extérieur du milieu familial par un entraîneur de sport, un professeur, un voisin, etc.

Statistiques: www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/

NOTION DE CONSENTEMENT

- Personne n'a le droit d'avoir des relations sexuelles de quelque nature que ce soit avec une personne non consentante. Le consentement est valable que s'il est donné librement et que la personne qui le donne soit au courant de l'activité et des risques pour sa santé. Il revient à celui qui prend l'initiative de l'activité sexuelle de s'assurer que l'autre personne y consent. Une personne sous l'effet de la drogue ou de l'alcool n'est pas apte à donner un consentement. La personne d'abord consentante a le droit de changer d'idée.
- Tous les gestes ou actes sexuels sur des personnes de moins de 16 ans sont considérés comme étant « sans consentement » et donc criminels.
- Le code criminel prévoit une exception pour la personne de 14 ou 15 ans. Une personne de cet âge peut offrir un consentement valable à condition toutefois que son partenaire soit de moins de cinq ans son aîné, ne soit pas en situation d'autorité ou de confiance par rapport à elle, ne soit pas une personne par rapport à laquelle elle est en situation de dépendance, ne soit pas dans une situation où il l'exploite.
- La personne de 12 ou 13 ans pourra consentir si son partenaire est de moins de deux ans son aîné, et si les conditions précédentes sont remplies.

CONSÉQUENCES D'UNE AGRESSION SEXUELLE

Chez les adolescent-e-s, on observe les sentiments, les émotions et comportements suivants :

- mal dans leur peau, manque de confiance en soi, dévalorisation
- besoin fréquent de se laver, sentiment d'être sale ou mauvais-e, d'être un objet sexuel
- peine, tristesse, sensation d'épuisement, de vide intense, engourdissement émotionnel, dépression et idées suicidaires, honte, sentiment de culpabilité
- peurs à plusieurs niveaux : peur que l'agresseur les retrouve, les harcèle et se venge, peur d'être trompé-e et de faire confiance, peur d'être abandonné-e.
- colère, agressivité, sautes d'humeur sans éléments déclencheurs
- ambivalence face à l'agresseur, entre l'amour et la haine
- changements de comportements : incapacité à marcher seul-e le soir, à demeurer seul-e au domicile, à fréquenter les lieux de l'agression
- problèmes de sommeil et cauchemars, flashbacks, hypervigilance
- stress, angoisse, panique
- difficulté à faire confiance, limitation des relations avec les pairs, isolement
- maux de ventre (filles), douleurs psychosomatiques
- fugues, difficultés scolaires
- dépendances (travail, médicaments, alcool, drogues, jeux), automutilation
- instabilité au niveau du fonctionnement sexuel : changements réguliers de partenaire sexuel, divers comportements sexuels à risque, besoin excessif de sexualité, arrêt total ou incapacité à avoir des relations sexuelles, difficultés à vivre de l'intimité, perte de contact avec la réalité pendant les activités sexuelles, incapacité à être pénétré-e ou à ressentir une stimulation physique, risque accru d'infection à VIH, prostitution
- anxiété et confusion à propos de l'identité sexuelle et de l'orientation sexuelle (garçons)

MYTHES ET PRÉJUGÉS C'est FAUX...

Les filles provoquent les agressions par leur comportement et leur habillement.

Une fille se doit de contenter son chum sinon celui-ci a le droit de recourir à la force.

Les victimes qui ressentent une excitation sexuelle et/ou un orgasme pendant l'agression sont consentantes puisqu'elles ont éprouvé du plaisir.

Un garçon agressé sexuellement par un homme deviendra homosexuel.

Les garçons qui ont été agressés sexuellement deviennent des agresseurs.

Les agressions sexuelles se produisent majoritairement dans des endroits inconnus, peu éclairés et à l'extérieur.

L'agresseur n'est pas responsable s'il a trop consommé d'alcool ou de drogue. Il ne savait pas ce qu'il faisait.

S'EN SORTIR, C'EST POSSIBLE

Retrouver un équilibre après une agression est possible. La capacité à y faire face dépend de plusieurs facteurs : l'âge lors de l'agression, la violence de celle-ci, la durée, le lien avec l'agresseur, la personnalité de l'agressé-e, les séquelles physiques et psychologiques, le soutien de l'entourage. Et cela demande aussi du courage, du temps, de l'investissement ... et du soutien.

Que l'agression soit récente ou date de plusieurs années, n'hésite pas à demander du soutien. Aller chercher de l'aide le plus rapidement possible permet de diminuer les conséquences et de te sentir moins seul-e en tant que victime.

OBLIGATION DE SIGNALEMENT

En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, toute personne (même celle tenue par le secret professionnel) a l'obligation de faire un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) si elle a un motif raisonnable de croire qu'un enfant de moins de 18 ans est victime d'abus sexuel ou qu'il y a un risque sérieux qu'il en soit victime.

Toutes les situations d'abus sexuels, avec ou sans contact physique, doivent être signalées sans délai au DPJ peu importe l'auteur des abus et les moyens pris par les parents pour corriger la situation.

BRISER LE SILENCE

Choisir de briser le silence permet :

- de surmonter la honte liée au secret qui t'isole
- de te donner la possibilité de te faire comprendre et aider
- de raconter ton expérience à des personnes compatissantes qui reconnaissent ton vécu
- d'être en contact avec tes émotions, tes sentiments
- d'obtenir des outils pour réduire les conséquences de l'agression sexuelle

LECTURES SUGGÉRÉES

- Collection Tabou, Éd. De Mortagne
 Le secret, Fille à vendre, etc.
- Dessen, Sarah, <u>Écoute-la</u>, Pocket Jeunesse, 2007
- Robert, Jocelyne, <u>Full sexuel</u>, Éditions de l'Homme, 2002
- Dorais, Michel, <u>Ca arrive aussi aux</u> garçons, Hexagone, 2007

RESSOURCES

- Info agression sexuelle, 24/7
 514-933-9007 et 1-888-933-9007
- Ligne info santé et urgence sociale
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

www.cavac.qc.ca 1-866-532-2822

- Centres désignés (hôpitaux) et ressources pour victimes d'agression sexuelle (centres d'aide)

 WANTE MESS GOUY DE CA/SUIETS/
 - www.msss.gouv.qc.ca/sujets/ prob_sociaux/agression_sexuelle
- Tel-jeunes www.teljeunes.com 1-800-263-2266
- Jeunesse j'écoute www.jeunessejecoute.ca 1-800-668-6868
- Gai écoute www.gai-ecoute.qc.ca (514) 866-0103 et 1-888-505-1010
- Drogue-Aide et référence
 (514) 527-2626 et 1-800-265-2626
- Aide juridique (Division jeunesse)
 Information juridique & références
 pour adolescents. www.ccjm.qc.ca

 (514) 864-9833
- Bureau de consultation jeunesse
 Ligne secours pour jeunes en difficulté
 qui désirent connaître leurs droits.
 www.bcj14-25.org (514) 270-9760

INFOVAS

Tél. : (450) 473-8765

Consulte notre site pour d'autres renseignements et ressources.

www.infovasados.jimdo.com www.infovas.jimdo.com

INFORMATION VIOLENCES/AGRESSIONS SEXUELLES

L'agression

sexuelle

à l'adolescence

